

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 19 janvier 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 174 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Nicolas BAZZUCCHI - Mireille BENEDETTI - Moussa BENKACI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLE - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Martine CESARI - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOLE - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Stéphanie FERNANDEZ - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Daniel GAGNON - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Carole MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Claudie MORA - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Christian NERVI - Grégory PANAGOUDIS - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Valérie SANNA - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO représenté par Sophie CAMARD - Michel AMIEL représenté par Monique SLISSA - Julie ARIAS représentée par Vincent GOYET - Sophie ARRIGHI représentée par Frédéric GUELLE - Marion BAREILLE représentée par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Marie BATOUX représentée par Anthony KREHMEIER - Laurent BELSOLA représenté par Michel ILLAC - François BERNARDINI représenté par Nicole JOULIA - Kayané BIANCO représentée par Sophie

JOISSAINS - Marylène BONFILLON représentée par David YTIER - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA représentée par Arnaud MERCIER - Sarah BOUALEM représentée par Pierre LAGET - Linda BOUCHICHA représentée par Gaby CHARROUX - Jean-Louis CANAL représenté par Frédéric GUINIERI - René-Francis CARPENTIER représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Martin CARVALHO représenté par Yannick GUERIN - Roland CAZZOLA représenté par Vincent KORNPROBST - Philippe CHARRIN représenté par Roland GIBERTI - Lyece CHOULAK représenté par Pierre HUGUET - Frédéric CORNAIRE représenté par Bernard RAMOND - Jean-Jacques COULOMB représenté par Jean-Pascal GOURNES - Sylvaine DI CARO représentée par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Claude FERCHAT représenté par Corinne BIRGIN - Olivia FORTIN représentée par Perrine PRIGENT - Loïc GACHON représenté par Daniel AMAR - David GALTIER représenté par Emilie CANNONE - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par André BERTERO - Patrick GHIGONETTO représenté par Marc DEL GRAZIA - Sophie GUERARD représentée par Christine JUSTE - Cédric JOUVE représenté par Lourdes MOUNIEN - Philippe KLEIN représenté par Mireille BENEDETTI - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Gisèle LELOUIS représentée par Arnaud KELLER - Jessie LINTON représentée par Dona RICHARD - Richard MALLIE représenté par Amapola VENTRON - Hervé MENCHON représenté par Aïcha SIF - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Pascal MONTECOT représenté par Didier KHELFA - Yannick OHANESSIAN représenté par Joël CANICAVE - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Christian AMIRATY - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Pauline ROSSELL représentée par Gilbert SPINELLI - Laurence SEMERDJIAN représentée par Romain BRUMENT - Etienne TABBAGH représenté par Jean-Marc SIGNES - Nathalie TESSIER représentée par Christian PELLICANI - Catherine VESTIEU représentée par Samia GHALI - Anne VIAL représentée par Prune HELFTER-NOAH - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Gérard BRAMOULLE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nassera BENMARNIA - Nadia BOULAINSEUR - Jean-Pierre CESARO - Robert DAGORNE - Sébastien JIBRAYEL - Michel LAN - Jean-Marie LEONARDIS - Sandrine MAUREL - Férouz MOKHTARI - Lisette NARDUCCI - Frank OHANESSIAN - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Marcel TOUATI.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Didier PARAKIAN représenté à 14h20 par Roland MOUREN - Denis ROSSI représenté à 15h15 par Jean-Yves SAYAG - Franck SANTOS représenté à 15h15 par Romain BUCHAUT - Martine CESARI représentée à 16h05 par Régis MARTIN

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Isabelle SAVON à 14h30 - Eléonore BEZ à 14h40 - Roger GUICHARD à 14h50 - Bernard DESTROST à 15h07 - Samia GHALI à 15h20 - Jean-Marc COPPOLA à 15h25 - Sophie GRECH à 15h50 - Gilbert SPINELLI à 15h50 - Monique SLISSA à 15h50 - Jean-Louis VINCENT à 16h10 - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE à 16h10 - Sylvaine DI CARO à 16h10 - Moussa BENKACI à 16h10 - Stéphane PAOLI à 16h10 - Eric CASADO à 16h10 - Jean-Christophe GRUVEL à 16h10 - Gérard AZIBI à 16h10 - Gérard BRAMOULLÉ à 16h10 - Sophie JOISSAINS à 16h10 - Stéphanie FERNANDEZ à 16h10

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-005-13318/23/CM

■ Approbation de la revalorisation et de l'affectation du montant de l'opération d'investissement pour la réalisation du Technocentre sur le parc des Florides à Marignane 38045

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de ses actions en faveur du développement économique, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé, le 30 juin 2022, l'actualisation de son agenda du développement économique dont l'objectif est de privilégier une économie durable et innovante et de soutenir des projets structurants de filières pour renforcer l'attractivité du territoire.

Le projet Henri Fabre, dédié à l'industrie du futur, est à ce titre un projet structurant au service de l'économie innovante. Il traduit la volonté des acteurs publics de déployer des initiatives concrètes au service du développement industriel de la région pour « bâtir l'industrie du Futur » et renforcer l'attractivité du territoire. C'est dans ce contexte que la Métropole Aix-Marseille-Provence a souhaité porter la construction d'un équipement totem, le Technocentre « Industrie du Futur », dont l'objectif est : de participer à la transformation digitale des PME et ETI industrielles en aidant leurs dirigeants à réduire les risques liés à un investissement IdFu ; de représenter un lieu de rayonnement et de partage des connaissances techniques, technologiques et de l'innovation inter-filières (énergie, aéronautique, mer, biomédical...).

Pour la mise en œuvre de ce projet, la Métropole a fait appel à la SPL Société Locale d'Équipement et d'Aménagement de l'Aire Marseillaise (SOLEAM) dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage.

Par cette convention de mandat, la SOLEAM est chargée d'accompagner la Métropole à redéfinir le programme technique et fonctionnel du Technocentre, de lancer un appel d'offres sous la forme d'un Marché Global de Performance (MGP) intégrant Conception Réalisation Maintenance (CREM), et de suivre les travaux de construction jusqu'à la réception du bâtiment. A la suite d'une procédure de négociation, la Métropole a attribué le marché de CREM au groupement EIFFAGE CONSTRUCTION PROVENCE du 20 janvier 2022.

L'attribution de ce marché a permis d'affiner l'enveloppe financière affectée à cette opération :

Cette enveloppe financière sera portée à un montant total de : 29 250 500 euros HT, conformément à l'annexe 2 de l'avenant n°1 qui est approuvé lors de la même séance.

Lors de la signature de la convention de mandat en 2017, cette même annexe 2, enveloppe financière prévisionnelle était de 25 985 626 euros HT. Ce différentiel s'explique par des marchés de travaux supérieurs à ceux prévus en phase estimation, lors de la signature de la convention de mandat, et par une augmentation de l'actualisation et révision des prix dans les marchés de travaux, dans le contexte actuel de forte inflation et de raréfaction des matériaux. Si l'on ajoute le montant forfaitaire de la rémunération de la SOLEAM, mandataire, tel qu'indiqué à l'article 5 de l'avenant n°1 (857 925,80€/HT), le budget prévisionnel affecté à cette opération est porté à : 30 108 426 euros HT.

Au regard de l'autorisation de programme n°2016103100, votée en octobre 2017, pour un montant de 29 166 666 euros HT et 35 000 000 euros TTC, il convient aujourd'hui de revaloriser cette AP d'un montant de 941 760 euros HT et 1 130 111 euros TTC. Pour rappel, ce projet est fortement soutenu par la Région Sud qui participe à son financement via le Contrat Régional d'Équilibre Territorial (CRET) à hauteur de 9,5M€.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération du Conseil de la Métropole n° ECO 010-2732/17 du 19 octobre 2017 créant et affectant l'Autorisation de Programme n° 2016103100 relative à la réalisation de l'opération du Technocentre Henri Fabre sur la ZAC des Florides à Marignane ;
- La décision n°17/482/D approuvant la convention de mandat n°17/0804 rendue exécutoire du 26 octobre 2017 ;
- La délibération du Bureau de la Métropole n°ECO 004-4735/18 du 13 décembre 2018, relative à la demande de subvention d'investissement pour l'opération « Technocentre » située sur le Technoparc des Florides à Marignane ;
- La délibération n°ECOR 001-12062/22/CM du 30 juin 2022 approuvant l'actualisation de l'agenda du développement économique métropolitain.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'attribution du marché de CREM au groupement EIFFAGE CONSTRUCTION PROVENCE, du 20 janvier 2022.
- Qu'il convient de procéder à la revalorisation du montant affecté à l'opération Technocentre « Industrie du Futur » pour un montant de 941 760 € HT.
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la revalorisation pour un montant de 941 760 € HT.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la revalorisation et l'affectation de l'opération d'investissement n°2016103100 « Réalisation du Technocentre « Industrie du futur » pour un montant de 941 760 euros HT, portant le montant total de l'opération à 30 108 426 euros HT.

L'échéancier prévisionnel s'établit comme suit :

Mandaté antérieur : 10 156 000 euros HT.

CP 2023 : 150 000 euros HT.

CP 2024 : 5 000 000 euros HT.

CP 2025 : 9 000 000 euros HT.

CP 2026 : 5 802 426 euros HT

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement dans le budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence exercice 2023. Opération : 2016103100 - Nature : 238 - Fonction : 515. La recette correspondante est constatée au Budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence exercice 2023 en section d'investissement - Nature 1312 Fonction 515.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué,
Industrie

Jean-Pascal GOURNES